

PLUi-H valant SCoT

Cœur de Chartreuse

2- Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Une opération réalisée avec le soutien financier de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SOMMAIRE

ORIENTATION 1 : VALORISER L'IDENTITÉ NATURELLE ET CULTURELLE CHARTROUSINE 5

1. ORIENTATION 1 : PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE	6
2. ORIENTATION 2 : AFFIRMER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES EN GARANTISSANT LA PERENNITE DES ESPACES NATURELS, AQUATIQUES ET CULTIVES	8
3. ORIENTATION 3 : MAINTENIR L'IDENTITE DE CHARTREUSE ET SES SPECIFICITES EN COMPOSANT UN PROJET QUI PREND EN COMPTE LES DIFFERENTES ECHELLES ET LA DIVERSITE DES PAYSAGES	10
4. ORIENTATION 4 : VALORISER ET PROTEGER LES ELEMENTS PAYSAGERS LOCAUX OU DE NATURE ORDINAIRE STRUCTURANTS POUR LES PAYSAGES	13
5. ORIENTATION 5 : VALORISER ET PRESERVER LES PATRIMOINES BATIS ET CULTURELS IDENTITAIRES	13
6. ORIENTATION 6 : FAVORISER LE MAINTIEN ET L'EVOLUTION DE L'AGRICULTURE DE CHARTREUSE,.....	14
7. ORIENTATION 7 : PRESERVER ET VALORISER DES ESPACES AGRICOLES POUR LEUR ROLE D'AMENAGEUR DU TERRITOIRE	14
8. ORIENTATION 8 : FAVORISER UNE GESTION DURABLE DU MASSIF BOISE DE CŒUR DE CHARTREUSE.....	16
9. ORIENTATION 9 : PRENDRE EN COMPTE LES ALEAS NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET NUISANCES DANS LES CHOIX D'AMENAGEMENT	17
10. ORIENTATION 10 : GARANTIR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET METTRE EN ADEQUATION LE PROJET DE DEVELOPPEMENT AVEC LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET PROJETES	17
11. ORIENTATION 11 : ŒUVRER POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ENERGIES ET FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES RESEAUX D'ENERGIE	18
12. ORIENTATION 12 : POURSUIVRE LA BONNE GESTION ET LA VALORISATION DES DECHETS	18
13. ORIENTATION 13 : PRESERVER LA RICHESSE NATURELLE ET PAYSAGERE PAR UNE GESTION ECONOMIE DES ESPACES	18

ORIENTATION 2 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT STRUCTURE ET COHERENT D'UN TERRITOIRE INTERCONNECTE 20

14. ORIENTATION 14 : CONFORTER LE STATUT « D'INTERFACE » DU TERRITOIRE DE CHARTREUSE ENTRE LES AGGLOMERATIONS GRENOBLOISES, CHAMBERIENNES ET PONT DE BEAUVOISIN	21
15. ORIENTATION 15 : CONFORTER LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET VILLAGEOIS EN S'APPUYANT SUR LA TRAME PAYSAGERE ET FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE	24
16. ORIENTATION 16 : REPARTIR LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE DE MANIERE HARMONIEUSE ET COHERENTE ENTRE LES DIFFERENTES ENTITES DU TERRITOIRE AUTOUR D'UNE ARMATURE A QUATRE ECHELONS	25
17. ORIENTATION 17 : REpondre AUX BESOINS EN LOGEMENTS DES POPULATIONS CHARTROUSINES PAR LA CREATION ET LA REQUALIFICATION DE LOGEMENTS QUALITATIFS ET DIVERSIFIES.....	28
18. ORIENTATION 18 : METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS URBAINS FAVORISANT LE VIVRE ENSEMBLE ET RESPECTANT LE CONTEXTE VILLAGEOIS ET PAYSAGER DES DIFFERENTS SECTEURS	29
19. ORIENTATION 19 : AMENAGER ET REAMENAGER DES ESPACES PUBLICS QUALITATIFS ET FEDERATEURS.....	29
20. ORIENTATION 20 : PREVOIR LES EQUIPEMENTS ET SERVICES ADAPTES POUR REpondre AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS	29
21. ORIENTATION 21 : LIMITER LES BESOINS DE DEPLACEMENTS	30

22. **ORIENTATION 22 : ORGANISER LES MOBILITES TOURISTIQUES..... 30**
 23. **ORIENTATION 23 : ORGANISER LES MOBILITES RESIDENTIELLES ET ECONOMIQUES 31**

ORIENTATION 3 : POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... 33

24. **ORIENTATION 24 : MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE EMPLOIS OFFERTS SUR LE TERRITOIRE ET POPULATION ACTIVE RESIDENT SUR LE TERRITOIRE..... 36**
 25. **ORIENTATION 25 : FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES EXISTANTES, LA CREATION D'ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES D'ECONOMIE..... 36**
 26. **ORIENTATION 26 : CONFORTER LA CAPACITE D'ACCUEIL D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS DANS LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES 37**
 27. **ORIENTATION 27 : ORGANISER ET STRUCTURER LES ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUE..... 37**
 28. **ORIENTATION 28 : ASSURER LA PERENNITE, L'ÉQUILIBRE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE COMMERCIALE 38**

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DE CRÉATION DE RICHESSES TERRITORIALES TOURISTIQUES 41

29. **ORIENTATION 29 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS PERMETTANT A L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE DE S'ADAPTER AUX DEFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA PRESERVATION DES RESSOURCES..... 44**
 30. **ORIENTATION 30 : FAVORISER UNE DIVERSIFICATION ET UNE THEMATISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE, AFIN DE RENFORCER SES CAPACITES D'ADAPTATION 44**
 31. **ORIENTATION 31 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE DES SITES PATRIMONIAUX PAR UNE MISE EN TOURISME ET EN RESEAU 45**
 32. **ORIENTATION 32 : VALORISER ET PRESERVER LES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE, FACTEURS D'ATTRACTIVITE (CF. ORIENTATIONS 3,4,5)..... 45**
 33. **ORIENTATION 33 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UNE FREQUENTATION TOURISTIQUE DURABLE SUR LES SITES NATURELS ET PAYSAGERS REMARQUABLES A FORTE FREQUENTATION TOURISTIQUE..... 48**
 34. **ORIENTATION 34 : DEVELOPPER ET ORGANISER LA FREQUENTATION TOURISTIQUE DES ZONES D'ACCUEIL TOURISTIQUE, SITES BOURGS, VILLAGES, ET HAMEAUX TOURISTIQUES..... 48**
 35. **ORIENTATION 35 : CONSOLIDER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR DEVENIR UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE SEJOUR..... 48**

AXE 1 : VALORISER L'IDENTITÉ NATURELLE ET CULTURELLE CHARTROUSINE

Garantir la pérennité des ressources territoriales (capacité à absorber puis se remettre des perturbations tant économiques, sociales, climatiques ou énergétiques) par la mise en valeur de l'identité naturelle et culturelle chartreuse.

Thème environnement et biodiversité

Orientation 1 : Préserver les richesses naturelles du territoire

Orientation 2 : Affirmer les continuités écologiques en garantissant la pérennité des espaces naturels, aquatiques et cultivés

Thème paysage(s) et identité

Orientation 3 : Maintenir l'identité de Chartreuse et ses spécificités en composant un projet qui prend en compte les différentes échelles et la diversité des paysages

Orientation 4 : Valoriser et protéger les éléments paysagers locaux ou de nature ordinaire structurants pour les paysages

Orientation 5 : Valoriser et préserver les patrimoines bâtis et culturels identitaires

Thème agriculture et forêts

Orientation 6 : Favoriser le maintien et l'évolution de l'agriculture de Chartreuse

Orientation 7 : Préserver et valoriser des espaces agricoles pour leur rôle d'aménageur du territoire

Orientation 8 : Favoriser une gestion durable du massif boisé de Cœur de Chartreuse

Thème consommation foncière

Orientation 9 : Préserver la richesse naturelle et paysagère par une gestion économe des espaces

Thème risques – ressources – air — énergies

Orientation 10 : Prendre en compte les aléas naturels, technologiques et nuisances dans les choix d'aménagement

Orientation 11 : Garantir la préservation de la ressource en eau et mettre en adéquation le projet de développement avec les équipements existants et projetés

Orientation 12 : Limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et développer la production d'énergies renouvelables

Orientation 13 : Poursuivre la bonne gestion et la valorisation des déchets

1. Orientation 1 : Préserver les richesses naturelles du territoire

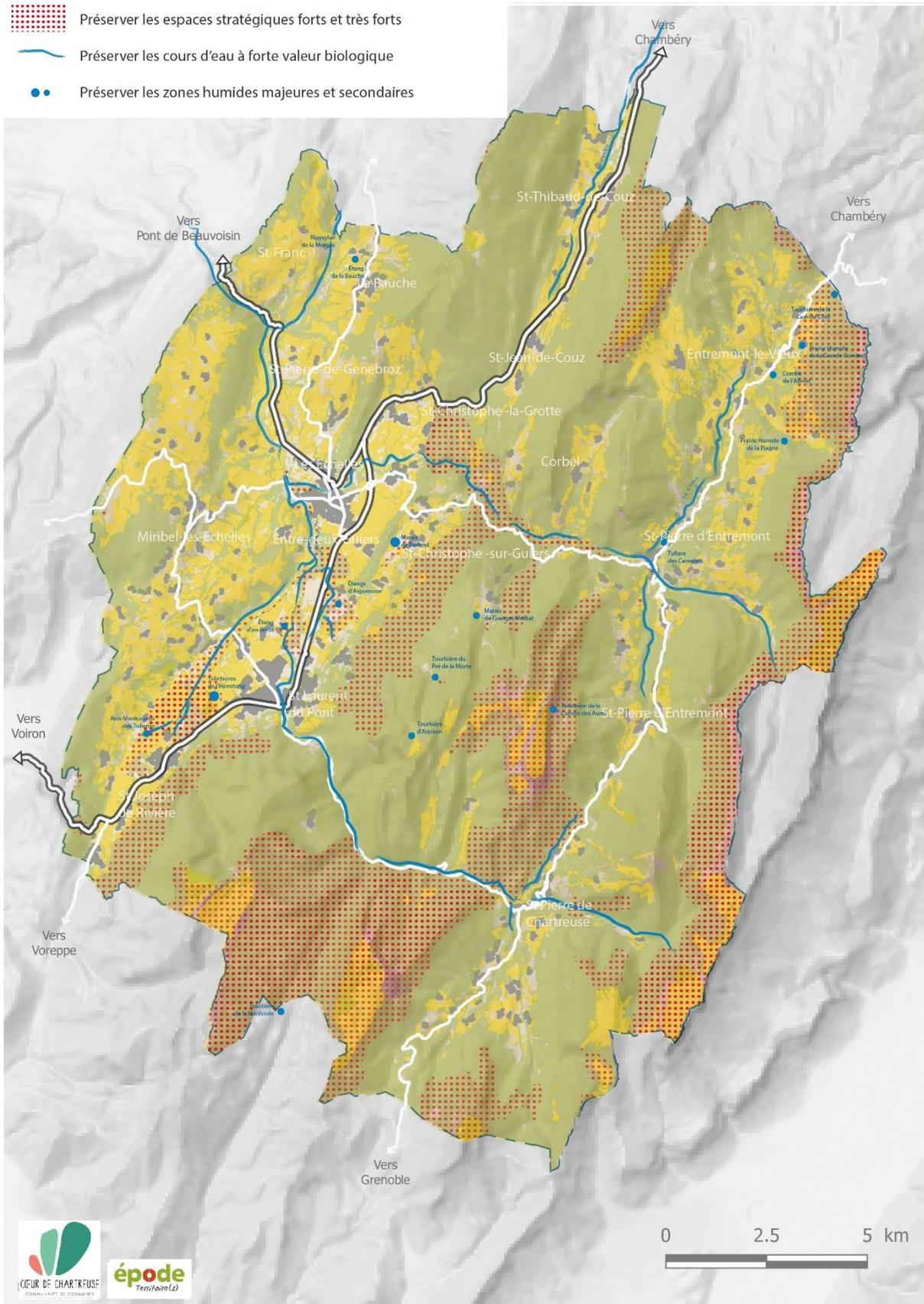
Préserver les milieux naturels et les réservoirs de biodiversité :

- Par la prise en compte de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse
- Protéger de toute urbanisation les espaces naturels remarquables (Natura 2000, ENS...) identifiés à enjeux fort et très fort et faisant l'objet d'une protection réglementaire
- Assurer l'alimentation en eau de l'espace naturel sensible (ENS) de l'Herretang
- Préserver les espaces d'inventaire comme les ZNIEFF de type 1
- Protéger les ripisylves ou des espaces naturels de part et d'autre des cours d'eau
- Préserver les grands ensembles forestiers

Préserver les zones humides en amont des projets d'aménagement et d'urbanisation

Valoriser la mosaïque des habitats (faune – flore), par le maintien des grands espaces ouverts notamment sur le secteur montagne

-  Valoriser la mosaïque des milieux : espaces boisés et agricoles
-  Préserver les espaces stratégiques forts et très forts
-  Préserver les cours d'eau à forte valeur biologique
-  Préserver les zones humides majeures et secondaires



2. Orientation 2 : Affirmer les continuités écologiques en garantissant la pérennité des espaces naturels, aquatiques et cultivés

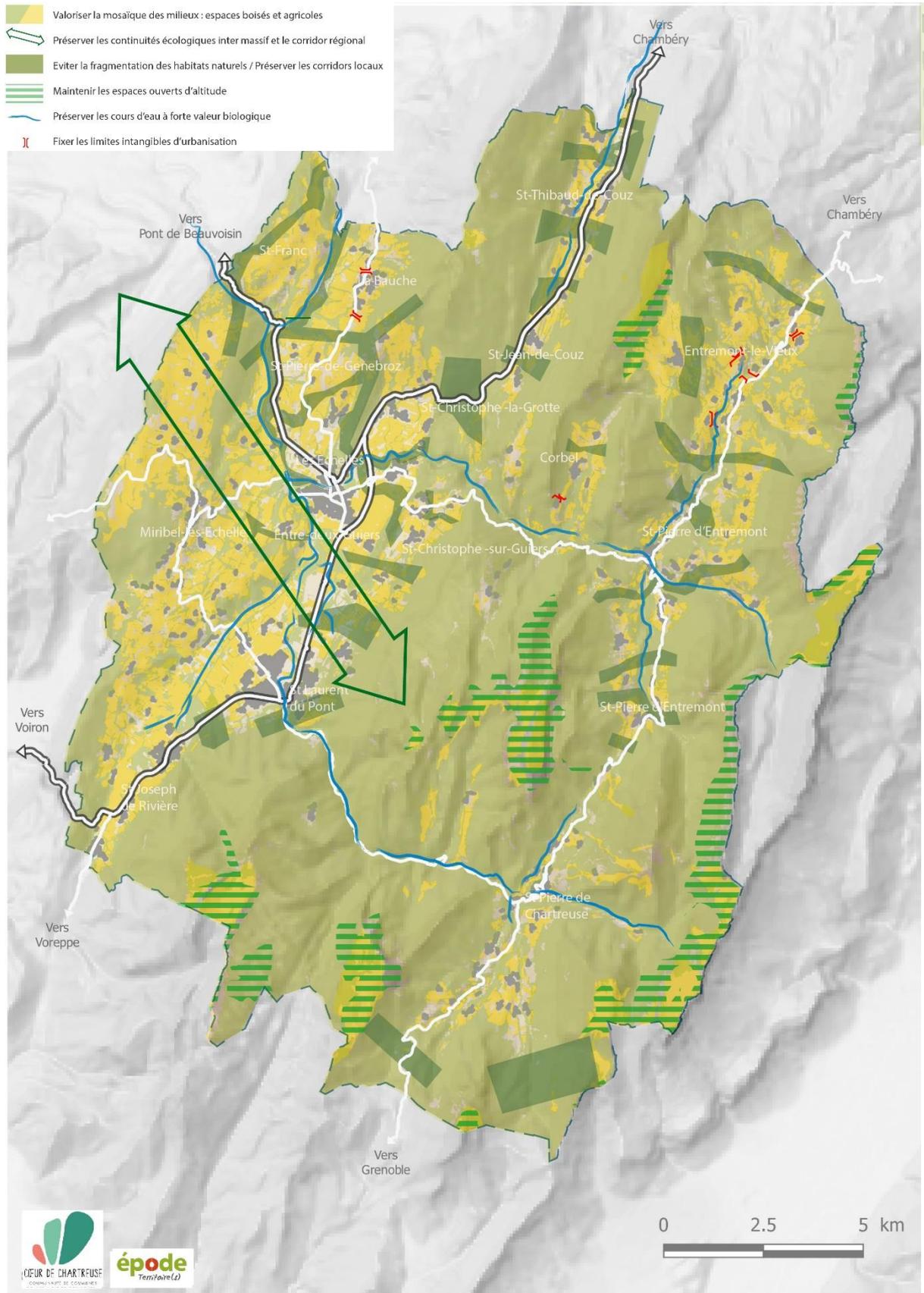
Préserver la « trame verte », constituée par les espaces naturels et forestiers du territoire, remarquables ou de la nature ordinaire.

Préserver la « trame bleue » du territoire constituée du réseau hydrographique, des zones humides, plans d'eau.

Préserver les espaces agricoles (espaces de prairies et / ou de culture).

Limiter la fragmentation des espaces naturels, forestiers et agricoles par l'avancée de l'urbanisation, en garantissant la préservation et le maintien d'espace de corridors écologiques.

- Inconstructibilité des corridors écologiques majeurs qui permettent de relier les massifs entre eux, notamment les liaisons avec Les Bauges, Belledonne et Le Vercors.
- Préserver le corridor principal interne au territoire reliant la Valdaine à La Grande Sure via la plaine du Guiers.
- Préserver des coupures d'urbanisation entre les hameaux et groupes d'habitation ainsi que les micro-corridors reliant les espaces classés et inventoriés



3. Orientation 3 : Maintenir l'identité de Chartreuse et ses spécificités en composant un projet qui prend en compte les différentes échelles et la diversité des paysages

Décliner les orientations du PLUi en fonction des entités paysagères Plaine, Coteau, Montagne et de leurs spécificités

Valoriser le grand paysage par le maintien des perspectives.

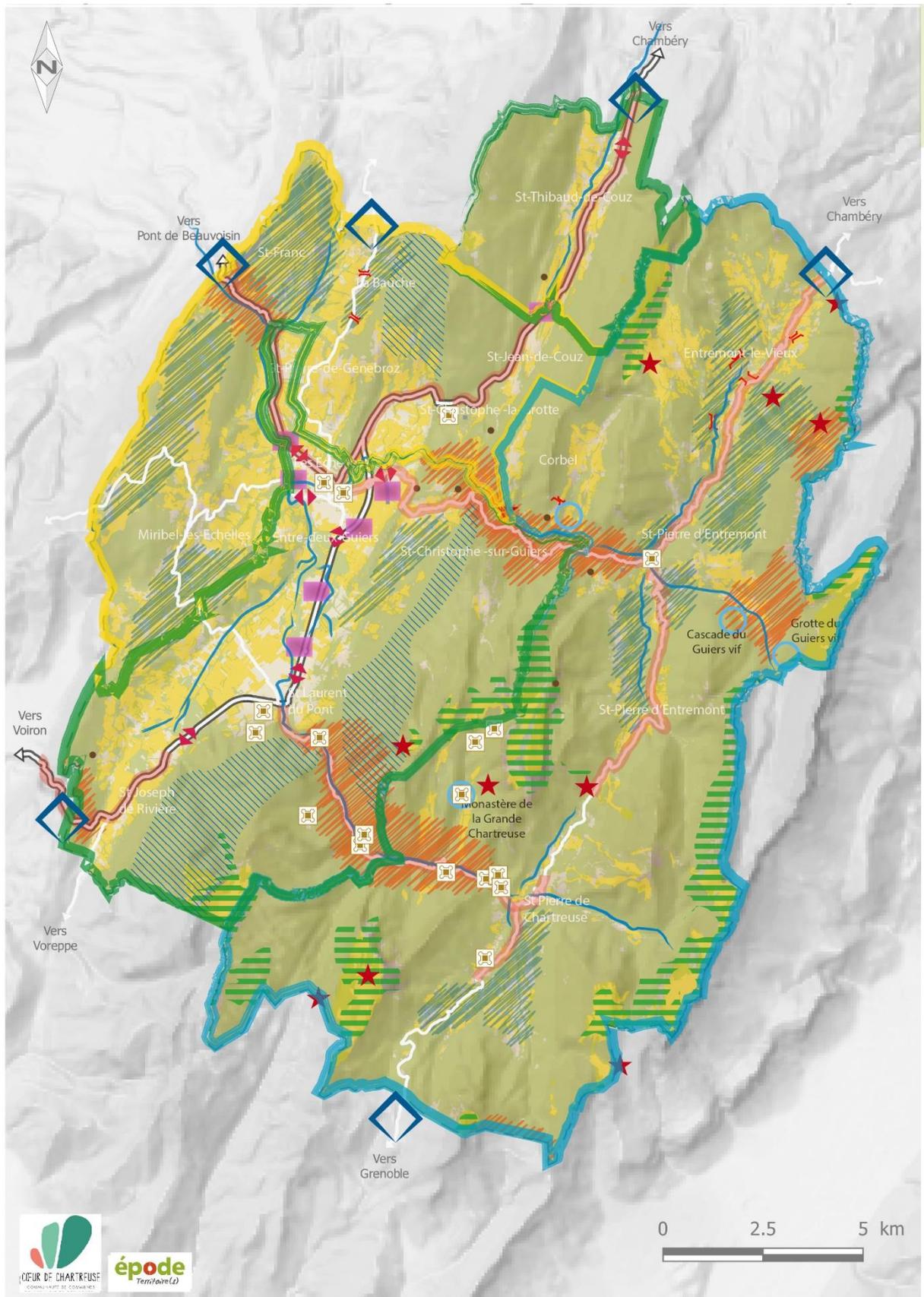
- Préserver les paysages caractéristiques de l'identité Chartreuse, en lien avec la stratégie touristique :
 - Préservation des séquences paysagères ouvertes sur les grands paysages, le long des routes de « caractère » et des axes touristiques notamment la RD 520/1006 et RD512/91.
 - Préservation des fronts visuels externes sur le territoire de Chartreuse, identifiés par le plan Parc.
 - Intégrer le principe de co-visibilité entre versants dans la définition des zones d'urbanisation et des projets.
- Préserver la qualité paysagère des « portes d'entrée du territoire », des cols, gorges, sommets, belvédères, hameaux de caractère... : intégration paysagère des aménagements, préservation des vues, travail en cohérence et partenariat avec les territoires voisins
- Protéger les vues sur les hameaux et villages présentant un caractère patrimonial.

Protéger les paysages identitaires de Chartreuse :

- Préserver les sites identitaires, afin de garantir durablement leur valorisation du point de vue touristique (Grotte des Echelles, cols, sommets, gorges du Guiers, cirques, etc.)
- Affirmer les protections en vigueur sur les sites classés et inscrits (cascades et gorges, espaces aux abords du Couvent de la Grande Chartreuse, Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, etc.)
- Favoriser le maintien de l'agriculture et de la sylviculture (en lien avec les orientations 6, 7, 8 et 9)
- Contenir l'étalement urbain et le mitage et veillant à préserver les équilibres et les armatures villageoises existantes

Promouvoir une urbanisation cohérente avec la dimension « rurale et montagnarde » du territoire :

- Traiter qualitativement les entrées du territoire par une maîtrise de l'urbanisation (Val de Couz, Col du Granier, plateau de Miribel, gorges de Chailles, etc.)
- Redonner une lisibilité aux entrées et franges urbaines des villages et hameaux « anciens » en préservant des coupures d'urbanisation
- Préserver ou améliorer la qualité des façades urbanisées et entrées de villages en travaillant à la valorisation architecturale et paysagère des espaces publics
- Promouvoir des formes architecturales adaptées à la pente et aux spécificités des différents secteurs et cohérentes avec le paysage environnant
- Veiller à l'insertion paysagère des espaces économiques et des exploitations sylvicoles et agricoles



 Communes de coteaux

 Communes de plaine

 Communes de montagne

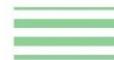
Maintenir la diversité des paysages

 Unités paysagères et culturelles remarquables

 Site naturel et paysager à forte fréquentation devant faire l'objet d'une gestion adaptée

 Aménager les routes de caractère et maintenir des espaces de vue ouverte

 Préserver les fronts visuels

 Maintenir les espaces ouverts d'altitude

 Préserver les cours d'eau à forte valeur biologique

 Préserver les zones humides majeures et secondaires

 Fixer les limites intangibles d'urbanisation

 Aménager les portes d'entrée du territoire

 Qualifier les entrées de ville et les Zones d'Activités Economiques

limiter le mitage des coteaux

Valoriser les éléments emblématiques du patrimoine bâti et paysager

 Site classé

 Monument historique classé

 Pierres et meules remarquables

4. Orientation 4 : Valoriser et protéger les éléments paysagers locaux ou de nature ordinaire structurants pour les paysages

Maintenir des cordons boisés, haies et petits boisements structurant les espaces agricoles et les micro-paysages, sur les espaces de plaine et de coteau



Identifier les espaces cultivés paysagers, véritables relais « nature » au sein des espaces urbanisés (parc, jardins partagés, espaces de respiration, potagers,...) ayant une valeur paysagère, écologique ou patrimoniale afin de les préserver ou de les recomposer.



Porter une attention particulière au traitement paysager des limites entre espaces publics et espaces privés en milieu urbanisé



5. Orientation 5 : Valoriser et préserver les patrimoines bâtis et culturels identitaires

Mettre en valeur les centralités principales par des actions de requalification des espaces publics. Il s'agit de redonner sa place aux piétons et d'intégrer les différents usages propres à ces espaces et de valoriser les ensembles bâtis. (Saint-Joseph de Rivière, Saint-Laurent du Pont, Saint-Thibaud de Couz, Saint-Philibert, Saint-Hugues...)



Identifier, en vue de sa valorisation et/ou préservation, le patrimoine bâti identitaire : cœurs historiques, habitat traditionnel de montagne, greniers, granges, sites économiques, bâtiments publics,... (Saint-Laurent du Pont, Les Echelles / Entre Deux Guiers, Saint-Pierre de Chartreuse, Saint-Pierre d'Entremont 38/73, etc.)



Préserver les sites et monuments inscrits

Permettre, sous condition, la réhabilitation

Profiter des projets d'aménagement de l'espace public pour mettre en valeur le « petit patrimoine » tels que les fours, fontaines, lavoirs, etc.



Favoriser la remise en état et la réhabilitation des bâtis agricoles, des carrières et des sites économiques en fin d'activité ou friches (Carrière de Saint-Joseph de Rivière, Papeterie Matussière et Forest, La Briqueterie, Fourvoirie, centres de vacances...)

6. Orientation 6 : Favoriser le maintien et l'évolution de l'agriculture de Chartreuse,

Assurer la pérennité de l'activité agricole :

- Permettre les évolutions nécessaires, au développement des exploitations existantes ou à de nouvelles implantations
- Permettre la remise en culture de certains espaces enfrichés

Maintenir la fonctionnalité des exploitations :

- Ne pas aggraver l'enclavement des sièges et bâtiments d'exploitation, et maintenir l'accès aux terres agricoles en proximité de ces bâtiments
- Eviter les effets coupures des espaces agricoles consécutifs à des aménagements et/ou à des opérations d'équipements du territoire
- Laisser une marge de manœuvre et de développement aux exploitations (ex : pour les constructions ou équipements nécessaires à la création, à la croissance ou à la pérennité de l'exploitation agricole), en garantissant, la vocation agricole des exploitations et des espaces attenants/ à proximité
- Prendre en compte les déplacements agricoles en assurant la libre circulation des engins agricoles et en maintenant l'accès aux exploitations, bâtiments et terres agricoles

Accompagner la diversification de l'activité agricole :

- Autoriser les aménagements, installations et constructions liés au maintien et au développement des activités agricoles et à leur complémentarité avec l'activité touristique
- Dans les Zones d'activités Economiques intercommunales, apporter une offre foncière et immobilière au développement d'activités concourant à la valorisation des productions locales (filières et export, filières locales-régionales, circuits courts, diversification, etc.); veiller à l'accueil de projet de valorisation/commercialisation en local

7. Orientation 7 : Préserver et valoriser des espaces agricoles pour leur rôle d'aménageur du territoire

Préserver de l'urbanisation les espaces agricoles de manière générale avec une attention particulière aux terres à proximité directe des bâtiments d'exploitation

Fixer des limites intangibles d'urbanisation, en s'appuyant notamment sur la présence d'éléments physiques matérialisant ces limites (haies, chemins, cours d'eau...) et sur les perspectives paysagères à maintenir

Encourager et préserver l'activité agricole pastorale

8. Orientation 8 : Favoriser une gestion durable du massif boisé de Cœur de Chartreuse

Préserver l'identité boisée du territoire

Encourager une gestion multifonctionnelle du massif forestier en conciliant, développement de l'exploitation forestière, préservation de la biodiversité, et développement des activités de loisirs et lutte contre les aléas naturels

Garantir la pérennité et le développement de l'activité forestière par :

- La préservation des espaces forestiers, objet du label AOC Bois de Chartreuse
- La prise en compte de la circulation d'engins à fort tonnage pour la desserte des sites d'exploitation
- L'évitement de l'enclavement des parcelles forestières (développement des voies de desserte...) et la préservation des accès aux parcelles exploitées
- La protection des espaces de stockage et de dépôt de bois, ainsi que les sorties de routes forestières
- La valorisation des sites nécessaires à la transformation et à la promotion du bois de Chartreuse



9. Orientation 9 : Prendre en compte les aléas naturels, technologiques et nuisances dans les choix d'aménagement

Favoriser la prévention en proposant une meilleure identification des aléas, risques naturels et technologiques.

Prendre en compte les nuisances sonores notamment celles liées aux infrastructures (traversées de St Thibaud de Couz, St Joseph de Rivière, Saint Laurent du Pont, notamment, ligne Ferroutage Lyon Turin,...)

Reconvertir les sites, sols pollués et décharges sauvages

10. Orientation 10 : Garantir la préservation de la ressource en eau et mettre en adéquation le projet de développement avec les équipements existants et projetés

Améliorer les performances de l'assainissement collectif :

- Phaser l'urbanisation au regard du programme des travaux envisagés
- Veiller dans les secteurs d'assainissement non collectif à la cohérence entre possibilité de construction et capacité épuratoire des sols.

Garantir l'usage qualitatif et quantitatif de l'eau tout en veillant à son utilisation raisonnée via :

- La mise en adéquation de la capacité des réseaux avec les besoins des populations à venir.
- La prise en compte des périmètres de protection des captages
- Veiller à l'équilibre entre consommation de la ressource et préservation des milieux naturels et agricoles

Gérer les eaux pluviales, pour prévenir les risques d'inondation et de pollution par :

- La limitation de l'imperméabilisation des sols dans les opérations d'aménagement.
- La mise en œuvre des mesures de gestion intégrées pour la récupération et le traitement des eaux.
- La réalisation de bassins d'orage ou de bassins de rétention des eaux de pluie au sein des secteurs les plus sensibles.

11. Orientation 11 : Œuvrer pour une meilleure gestion des énergies et favoriser les énergies renouvelables et les réseaux d'énergie

Accompagner les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements :

- De manière préférentielle, localiser le développement urbain à proximité des pôles de service et d'emploi existants et dans les pôles facilement accessibles (prise en compte des temps de déplacements)
- Favoriser une urbanisation plus dense, facilitant la mise en place de systèmes de chauffage collectif,...
- Encourager de nouvelles façons de travailler (télétravail, espace de travail partagé)
- Encourager de nouvelles pratiques de déplacements (co voiturage, cycles...)

Inciter à la sobriété énergétique des secteurs résidentiels et économiques et veiller à la diversification des modes de production d'énergie compatibles avec les sensibilités paysagères locales.

Permettre la réalisation de projets énergétiques « phares », de type méthaniseurs, centrales hydroélectriques, centrales photovoltaïques...

Favoriser l'intégration paysagère des projets de production d'énergies renouvelables

12. Orientation 12 : Poursuivre la bonne gestion et la valorisation des déchets

Réduire la production des déchets ménagers et assimilés par l'amélioration du maillage des points tri sur le territoire et améliorer leur intégration paysagère (réflexion sur la mise en place de colonnes semi-enterrée ou enterrées)

13. Orientation 13 : Préserver la richesse naturelle et paysagère par une gestion économe des espaces

Au regard des objectifs de préservation des milieux et du cadre de vie, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse souhaite poursuivre la tendance constatée de densification et envisage à l'horizon 12 ans, une modération de la consommation foncière totale de l'ordre de 50% et une modération de la consommation foncière pour l'habitat de 20 % par rapport à la précédente décennie.

Cette économie de foncier suppose un travail sur les formes urbaines, la densité et une localisation du développement urbain, en priorité dans les enveloppes urbaines existantes (en lien avec l'orientation 2).

AXE 2 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT STRUCTURE ET COHERENT D'UN TERRITOIRE INTERCONNECTE

Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté, en intégrant les spécificités de chaque entité, répondant aux besoins des populations actuelles et futures et créant les conditions favorables à la cohésion sociale.

Thème armature territoriale et évolution démographique

Orientation 14 : Conforter le statut « d'interface » du territoire de Chartreuse entre les agglomérations grenobloises, chambériennes et Pont de Beauvoisin

Orientation 15 : Conforter le développement urbain et villageois en s'appuyant sur la trame paysagère et fonctionnelle du territoire

Orientation 16 : Répartir le développement démographique de manière harmonieuse et cohérente entre les différentes entités du territoire autour d'une armature à quatre échelons

Orientation 17 : Répondre aux besoins en logements des populations chartrousinnes par la création et la requalification des logements qualitatifs et diversifiés

Orientation 18 : Mettre en œuvre des projets urbains favorisant le vivre ensemble et respectant le contexte villageois et paysagers des différents secteurs

Thème espace et équipements publics

Orientation 19 : Aménager et réaménager des espaces publics qualitatifs et fédérateurs

Orientation 20 : Prévoir les équipements et services adaptés pour répondre aux besoins actuels et futurs

Thème déplacements et mobilités

Orientation 21 : Limiter les besoins de déplacements

Orientation 22 : Organiser les mobilités touristiques

Orientation 23 : Organiser les mobilités résidentielles ou économiques

14. Orientation 14 : Conforter le statut « d'interface » du territoire de Chartreuse entre les agglomérations grenobloises, chambériennes et Pont de Beauvoisin

Conforter le statut « d'interface » du territoire de Chartreuse entre les agglomérations grenobloises, chambériennes et Pont de Beauvoisin :

Localiser le développement préférentiellement à proximité des principaux axes de transports en commun reliant ces différentes agglomérations

Faciliter le renforcement de l'économie territoriale afin de proposer plus d'emplois aux actifs résidents,

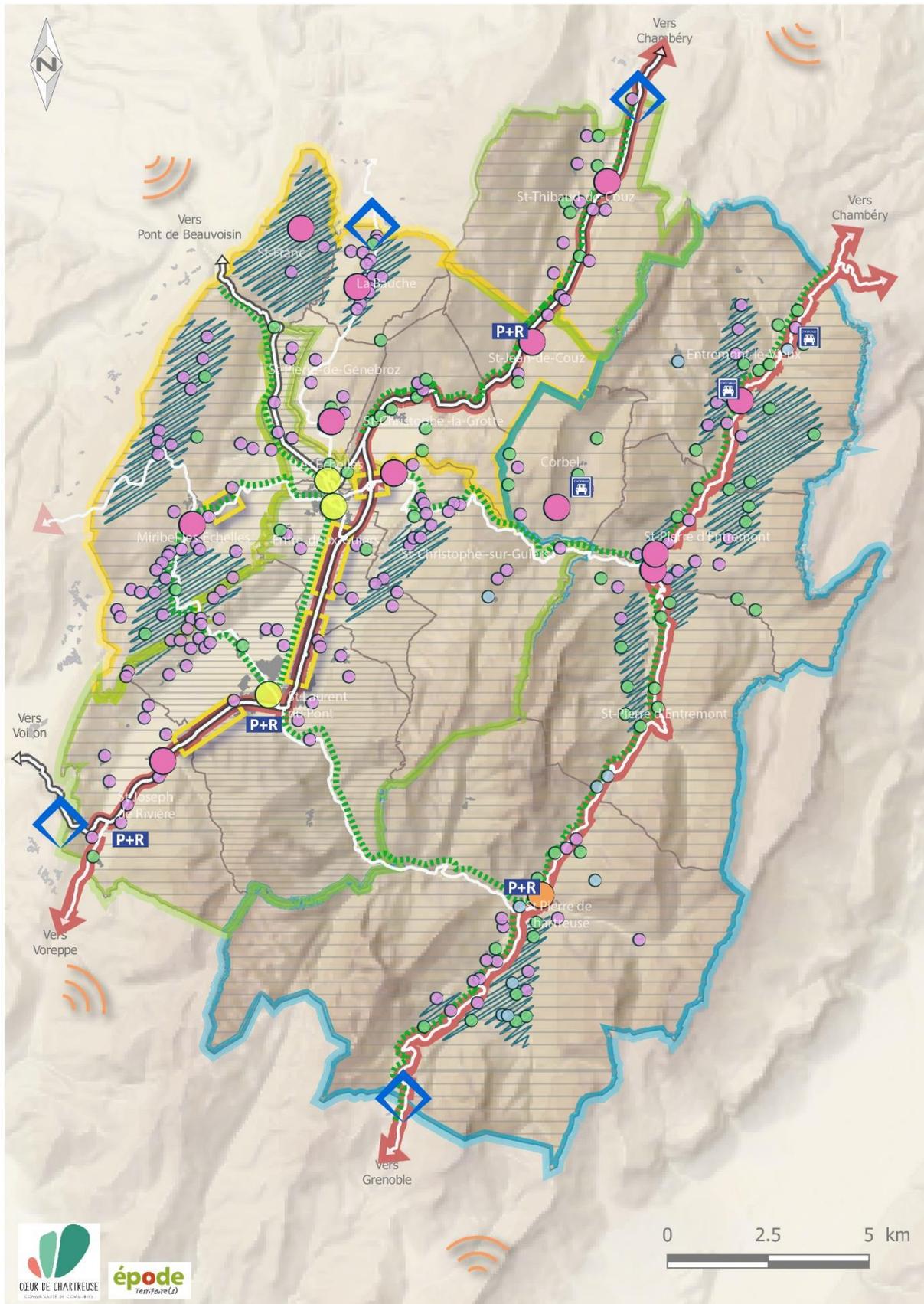
Garantir l'intégration des populations par le traitement qualitatif des espaces publics, en favorisant l'accès aux services et équipements mutualisés, garantissant ainsi une meilleure cohésion sociale

Maitriser l'urbanisation sur les secteurs « portes », sous influence marquée des agglomérations voisines. Il s'agit d'apaiser les impacts de cette attractivité par une gestion maîtrisée de l'urbanisation, une organisation des déplacements pendulaires vers les territoires voisins et les pôles de vie du territoire

Entretenir une dynamique de croissance démographique à même de préserver la fonction de lieu de vie du territoire :

Se placer dans une perspective de croissance à même de permettre un renouvellement de la population du Cœur de Chartreuse, sans déséquilibrer la structure urbaine du territoire.

Phaser l'urbanisation en prenant en compte les contraintes liées aux risques et à la gestion des eaux potables, pluviales et usées.



Structurer le territoire en s'appuyant sur la trame paysagère et fonctionnelle du territoire

Affirmer les spécificités paysagères du territoire



Communes de coteaux



Communes de plaine



Communes de montagne



Conforter le statut d'interface du territoire de Chartreuse



Structurer les déplacements autour du réseau viaire principale



Axe de transport en commun à conforter



Maillage modes doux à conforter



Maîtriser le développement des portes d'entrée

Adopter un développement cohérent du territoire au regard de l'armature urbaine



Fort



Modéré



Faible

Localiser le développement de l'habitat au plus près des équipements



Centralité de rang 1 - Bourgs - développement prioritaire



Centralité de rang 1 - Stations - développement prioritaire



Centralité de rang 1 - Village - développement prioritaire



Centralité de rang 2 - développement secondaire



Centralité de rang 3 - développement non prioritaire



Zone accueil touristique



Prise en compte des covisibilités fortes



Maintenir les coupures d'urbanisation



Ensembles bâtis

Mars 2017

15. Orientation 15 : Conforter le développement urbain et villageois en s'appuyant sur la trame paysagère et fonctionnelle du territoire

Conforter l'identité paysagère chartreuse en préservant la trame urbaine existante (typologies et formes urbaines traditionnelles) des 3 entités dans la définition des niveaux de développement, des densités et de la localisation de ce développement. Les objectifs de production sont répartis par entités au regard du parc de logement existant et des dynamiques passées à savoir :

- *Les plaines : plaine du Guiers et Val de Couz : 56 %*
- *Les coteaux s'étendant de Miribel-Les —Echelles au Val de Couz : 22 %*
- *La montagne intégrant l'ensemble des espaces des Entremonts et de la Grande Chartreuse : 22 %*

Point d'attention : plusieurs communes sont situées à l'interface d'une ou plusieurs entités, la répartition s'appuie sur la carte des entités ci-après.

Assurer un développement respectueux du cadre de vie :

- Répartir les nouveaux logements en mobilisant prioritairement les potentiels fonciers du territoire disponibles au sein des enveloppes urbaines actuelles (en densification) qui permettront de répondre à un recentrage de l'urbanisation et à une gestion économe du foncier.
- Valoriser les capacités de renouvellement urbain par mutation d'espaces bâtis existants (friches, vacance, changement de destination,...)
- Encadrer les extensions urbaines en favorisant l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages ou hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, préservant les coupures vertes structurantes et en favorisant une logique de greffe urbaine (à l'inverse de l'urbanisation linéaire et/ou déconnectée)

16. Orientation 16 : Répartir le développement démographique de manière harmonieuse et cohérente entre les différentes entités du territoire autour d'une armature à quatre échelons

Echelon 1 : Pôles de vie (Saint Laurent du Pont, Les Echelles/Entre Deux Guiers) : Conforter leur rôle de centre de vie, d'emploi et de services

Favoriser un développement soutenu, afin d'assurer une plus grande proximité entre habitat, emplois et services, en cohérence avec les capacités des équipements sur ces communes par :

- Le renforcement de l'offre de service et d'emplois
- Le développement de leur potentiel touristique
- Le confortement de la fonction économique du tissu urbain diffus

Eviter une urbanisation « étalée » en :

- Favorisant la réhabilitation des centres bourgs et l'occupation des logements vacants
- Privilégiant un développement à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes,
- Évitant une urbanisation continue entre bourg, hameaux et groupes de constructions
- Favorisant le développement de projets d'aménagement d'ensemble

Poursuivre la mise en valeur des espaces publics

Prévoir les espaces nécessaires à l'organisation du Transport en Commun et du co-voiturage

Préserver l'accessibilité aux centres bourgs et aux zones d'emplois

Apaiser les impacts issus des déplacements pendulaires et des flux de transit dans les bourgs

Echelon 2 : Pôles Touristiques (St Pierre d'Entremont Isère/Savoie, St Pierre de Chartreuse) : Encourager leur rôle de centre de vie et de services tant pour les habitants que pour les touristes

Permettre un développement modéré à fort de ces pôles (emplois, services, commerce, équipements, logements, hébergements touristiques) en cohérence avec le bassin d'emploi présent sur ces communes, les capacités des équipements et la stratégie de développement touristique du projet de territoire.

Préserver l'équilibre entre habitat permanent et hébergements touristiques

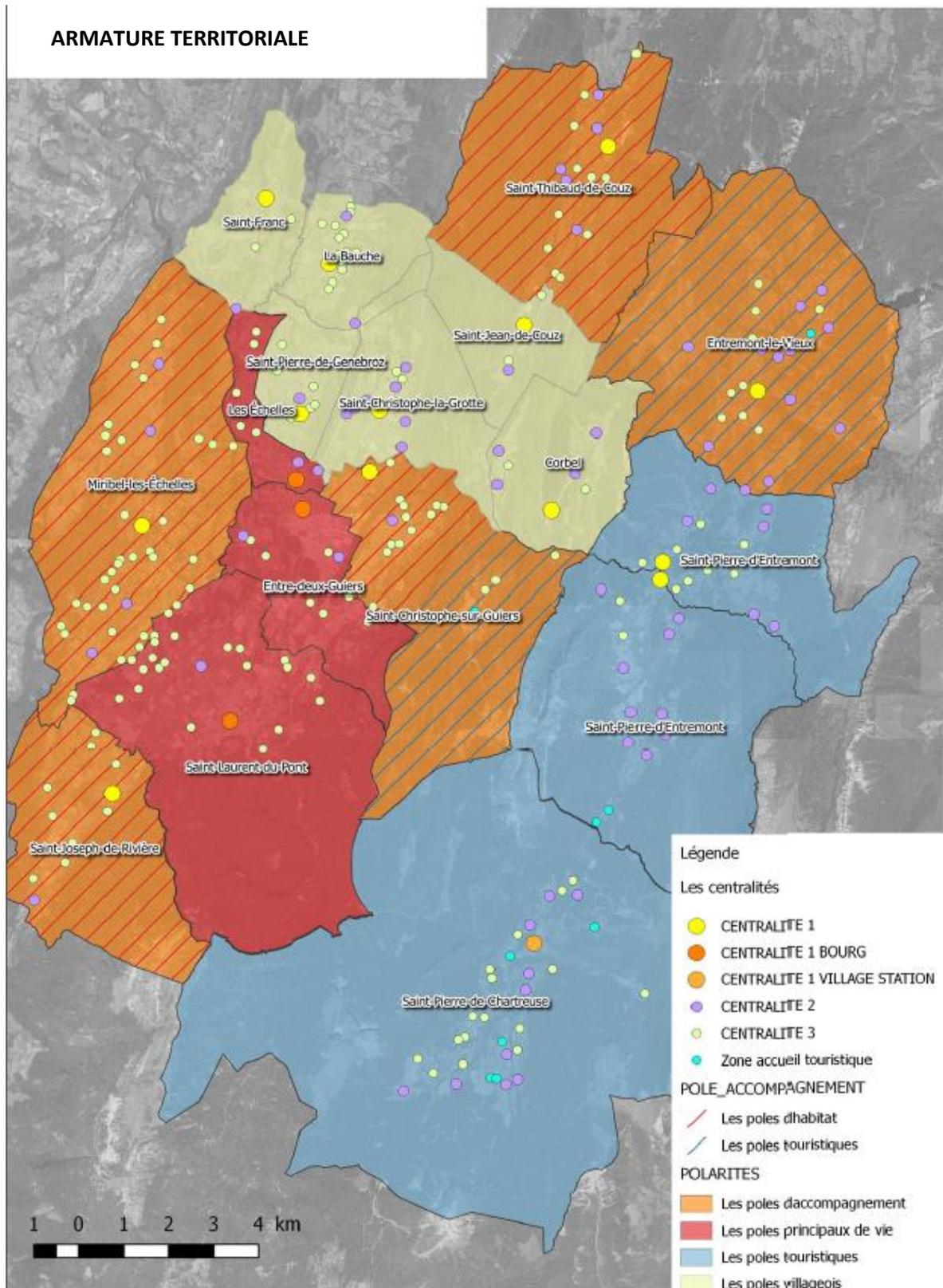
Favoriser la réhabilitation, la requalification des centres villages et l'occupation des logements vacants

Privilégier le développement de l'habitat à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes à travers une densification douce des espaces bâtis, cohérente avec la trame existante

Faciliter la mise en valeur des espaces publics

Favoriser le développement de projets d'aménagement d'ensemble

Prévoir les espaces nécessaires à l'organisation du Transport en commun et du co-voiturage



Echelon 3 : Pôles d'accompagnement (St Joseph de Rivière, Miribel les Echelles, Saint Christophe sur Guiers, St Thibaud de Couz et Entremont le Vieux) : Conforter leur rôle d'appui au développement des pôles de vie et pôles touristiques

Permettre un développement modéré de ces pôles, en complément et en accompagnement, des dynamiques souhaitées sur les pôles de vie et pôles touristiques, et cohérent avec les équipements présents sur ces communes

Inscrire l'urbanisation dans son cadre paysager et environnemental et préserver les vues sur les grands paysages

Privilégier le développement de l'habitat à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes par une densification douce des espaces bâtis, cohérente avec la trame existante

Diversifier l'offre de logement, afin de proposer de véritables parcours résidentiels aux habitants

Renforcer le rôle de proximité des chefs-lieux et villages principaux en y centralisant les nouveaux commerces, emplois, espaces et équipements publics

Favoriser le développement d'activités économiques dans le tissu urbain diffus

Permettre un développement modéré à fort de la fonction touristique par :

- La diversification de l'offre d'activité touristique
- Le développement d'une offre d'hébergement diffuse

Echelon 4 : Pôles villageois (Corbel, Saint Jean de Couz, Saint Christophe la Grotte, Saint Pierre de Genebroz, Saint Franc, La Bauche) : permettre un maintien de la dynamique de village et préserver les trames urbaines traditionnelles,

Inscrire l'urbanisation dans son cadre paysager et environnemental et préserver les vues sur les grands paysages

Assurer un maintien démographique de la population des villages en :

- Permettant le renforcement mesuré des espaces urbanisés en priorité en densification ou, sur les secteurs dépourvus de potentiel en densification, en continuité directe des plus gros hameaux et groupes de constructions existants ou à créer, en cohérence avec les équipements et les paysages
- Facilitant la réhabilitation du patrimoine bâti existant, pour un usage résidentiel,
- Diversifiant l'offre de logement

Conforter l'usage agricole par le maintien et la création de sièges d'exploitation intégrés à leur environnement

Favoriser le développement de l'hébergement touristique dans le diffus

17. Orientation 17 : Répondre aux besoins en logements des populations chartroussines par la création et la requalification de logements qualitatifs et diversifiés

Progresser dans la diversification des formes urbaines

- Diversifier les formes d'habitat et répondre aux besoins en logements de tous, dans un contexte foncier plutôt détendu, en veillant à conserver l'identité de chaque commune.
- Réduire à une moyenne de 50%, la part de production de logement « individuel pur » dans les nouvelles opérations en privilégiant les formes de logements groupés ou intermédiaires
- Harmoniser les formes d'habitat selon le tissu et la typologie des communes pour mieux répondre aux attentes des habitants, et favoriser le développement d'un habitat durable, respectueux de son environnement

Permettre l'installation des jeunes ménages et le maintien des populations fragiles dans les villages

- Faciliter l'adaptation du parc de logements existants pour mieux répondre aux attentes des habitants, faciliter le maintien à domicile des personnes âgées
- Améliorer la performance énergétique des logements,
- Développer une offre en logements pour les primo-accédants sous la forme de maisons individuelles denses ou d'habitat intermédiaire
- Développer une offre de petits terrains constructibles dans les villages et quelques hameaux à proximité des principales centralités et des pôles de services
- Permettre le maintien à domicile des populations fragiles en mettant en œuvre les programmes d'aides et dispositifs existants
- Intégrer des logements destinés aux personnes âgées en veillant à leur accessibilité et la proximité des services dans les nouvelles opérations

Maintenir et développer l'offre en habitat accessible en envisageant une nouvelle répartition à l'échelle du territoire

- Réserver une partie des logements dans les opérations d'ensemble aux personnes à faible ressource.
- Maintenir la part de logements locatifs au sein du territoire Cœur de Chartreuse, à hauteur de 25% de la totalité des logements, tout en favorisant un rééquilibrage de l'offre en offrant dans les différentes entités des logements en accession, en locatif privé et locatif social.
- Améliorer le parc de logement et lutter contre l'habitat indigne notamment dans les deux bourgs de Saint Laurent du Pont et Les Echelles / Entre Deux Guiers.

18. Orientation 18 : Mettre en œuvre des projets urbains favorisant le vivre ensemble et respectant le contexte villageois et paysager des différents secteurs

Préserver des potentiels fonciers et développer des espaces de convivialité cohérents avec les formes urbaines traditionnelles, associant de la nature dans les espaces urbanisés, des espaces verts, jardins, au sein du tissu urbanisé

Prévoir des densités et formes urbaines différenciées en fonction du niveau de centralité dans l'armature urbaine et de l'insertion dans le paysage existant, et permettre de préserver de bonnes conditions de vie (ensoleillement, vis-à-vis, espaces communes, espaces verts,...)

Permettre le développement de projets innovants en faveur de la réduction des consommations énergétiques tout en veillant à leur insertion dans le paysage existant

Veiller à une cohérence dans l'expression des projets urbains et architecturaux à l'échelle du territoire en tenant compte de la spécificité des différentes entités.

19. Orientation 19 : Aménager et réaménager des espaces publics qualitatifs et fédérateurs

Réfléchir à l'échelle des opérations de développement d'envergure, à la création d'espaces de convivialité, connectés à la trame urbaine existante

Bâtir/aménager/requalifier des espaces publics supports d'échanges favorables aux liens sociaux notamment lors de nouvelles opérations ou de réhabilitations

Structurer un réseau d'espaces publics en lien avec le réseau de mobilité collective et de mobilité douce

Veiller à la bonne insertion paysagère et architecturale des nouvelles opérations par une réglementation adaptée notamment sur le traitement des limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels

20. Orientation 20 : Prévoir les équipements et services adaptés pour répondre aux besoins actuels et futurs

Anticiper l'évolution des besoins en équipements et conforter l'offre d'équipements sportifs, loisirs, enfance existante

Maintenir la proximité d'une offre de services/équipements en favorisant un maillage du territoire au regard des temps de déplacements

Contribuer à travers les différents aménagements à une desserte numérique performante pour la population, les entreprises, les visiteurs

Conforter les différents pôles de santé du territoire en assurant les conditions équitables d'accès aux services et équipements entre usagers des communes (y compris par des mobilités douces)

21. Orientation 21 : Limiter les besoins de déplacements

Localiser le développement économique, résidentiel et de services, en priorité à proximité des pôles existants

Prendre en compte les temps de déplacements : domicile/travail et domicile/commerces et services, dans les choix de localisation des nouvelles constructions d'habitation

Mettre en œuvre des initiatives pour réduire les flux domicile/travail : co-working, télétravail, etc :

- Limiter le trafic de transit dans les cœurs de bourgs et villages en limitant les besoins de déplacement ou en favorisant leur report sur les axes principaux du territoire
- Permettre la réhabilitation de locaux vacants pour accueillir de nouvelles fonctions économiques. Le développement des nouveaux modes de travail tels que le télétravail ou l'auto-entrepreneuriat est à privilégier avec la création des nouveaux espaces dédiés dans les centres-bourgs notamment

22. Orientation 22 : Organiser les mobilités touristiques

Mailler les différents sites touristiques grâce à des itinéraires cycles sécurisés

Veiller aux connexions des itinéraires cycles avec ceux existants sur les territoires voisins

Prévoir les espaces nécessaires à l'organisation du stationnement sur les sites touristiques (pratiques sportives, départ de randonnées, sites naturels remarquables, sites patrimoniaux, etc...)

Mettre en place les conditions permettant une desserte en Transport en commun ou co-voiturage sur les pôles touristiques générateurs de flux

23. Orientation 23 : Organiser les mobilités résidentielles et économiques

Ne pas aggraver l'encombrement des accès aux agglomérations Chambériennes et Voironnaises, en limitant la création d'accès supplémentaires et en veillant à la fluidité des trafics tout en assurant la sécurité des populations

Organiser les conditions de rabattement vers les sites de transport en commun et de co-voiturage :

- Favoriser le développement du covoiturage, auto stop organisé et du transport à la demande, en prévoyant des espaces de stationnement dédiés, à proximité des principaux lieux de vie et générateurs de déplacements (pôles d'emplois, commerces, services,...)
- Favoriser l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport sur un même trajet) en prévoyant :
 - Des possibilités de stationnement suffisantes et bien localisées (les parkings-relais et covoiturage)
 - Des points transports en commun facilement accessibles et valorisés par une densification de l'urbanisation à leur proximité immédiate
 - Prévoir des espaces de stationnement pouvant être mutualisés et suffisants en fonction des usages (services, emplois, tourisme,...) et calibrer le stationnement résidentiel de façon suffisante

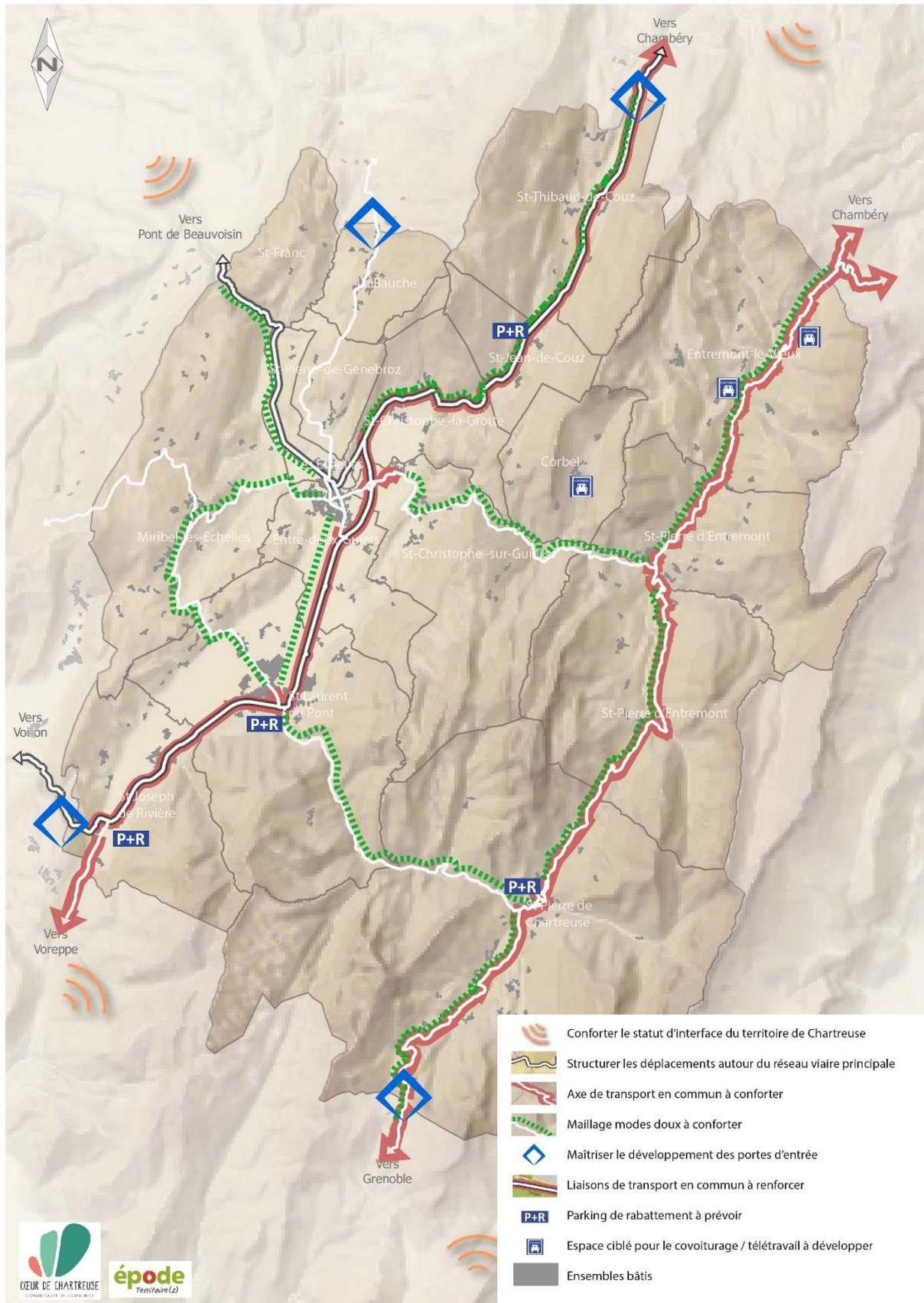
Veiller au maillage des principaux pôles de vie, d'emploi, de commerce en mode doux

Permettre des déplacements doux sécurisés et accessibles à tous, notamment dans les centres-bourgs afin de favoriser l'attractivité commerciale et touristique

Favoriser le développement des itinéraires en site propre et « Véloroute »

Réconcilier lieux de passage et lieux de vie en : proposant une voie de délestage du centre-ville de Saint Laurent du Pont pour les flux Poids lourds de Transit par le Pont « Paturle »

Prendre en compte les besoins de circulation particuliers (agricoles, grumiers, etc.) au regard des espaces de production, de stock et de transformation et d'une façon générale, adapter le réseau viaire si nécessaire



AXE 3 : POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR L'INNOVATION ET LA DIVERSITÉ DES RESSOURCES

Poursuivre et accompagner le développement d'une économie basée sur l'innovation et la diversité des ressources locales

Thème emplois et filières

Orientation 24 : Maintenir l'équilibre entre emplois offerts sur le territoire et population active résidant sur le territoire

Orientation 25 : Faciliter le développement des filières existantes, la création d'entreprises et le développement de nouvelles formes d'économie

Thème espaces d'activités économiques

Orientation 26 : Conforter la capacité d'accueil d'entreprises et d'emplois dans les zones d'activités économiques

Orientation 27 : Organiser et structurer les espaces d'activités économique

Thème développement commercial

Orientation 28 : Assurer la pérennité, l'équilibre et le développement de l'activité commerciale

1 - Conforter et diversifier les bases productives

a) Pérenniser les activités artisanales et industrielles existantes et permettre l'installation de nouvelles

 Au sein de la trame urbaine

Dans les zones d'Activité Economique :

 Conforter les ZAE principales et secondaires

 Espaces à créer

 Structurer les espaces économiques diffus

 Requalifier les friches économiques

b) Pérenniser l'agriculture locale et les activités de transformation et de circuits courts

 Favoriser le maintien des exploitations agricoles, activités de circuits courts, de transformation et les sièges d'exploitation agricole

 Permettre l'installation de points de vente collectifs

c) Affirmer et développer la filière Bois de Chartreuse

 Faciliter l'exploitation durable et multifonctionnelle de la forêt

 Favoriser la desserte forestière

 Favoriser le maintien des sites de transformation du bois

2 - Assurer la pérennité, l'équilibre et le développement de l'activité commerciale

 Maintenir et conforter l'offre dans les centres-bourgs et les villages

 Proposer une offre commerciale complète et diversifiée à proximité des centralités urbaines des pôles de vie

 Renforcer l'offre commerciale pour les achats occasionnels ne pouvant s'implanter en centre-ville

 Affirmer la complémentarité des pôles

 S'appuyer sur les pôles externes pour répondre aux besoins exceptionnels

3 - Organiser les déplacements domicile - travail

 Liaisons de transport en commun à renforcer

 Parking de rabattement à prévoir

 Espace ciblé pour le covoiturage / télétravail à développer

 Ensembles bâtis

Mars 2017

24. Orientation 24 : Maintenir l'équilibre entre emplois offerts sur le territoire et population active résident sur le territoire

Conserver un rapport entre emplois offerts sur le territoire et nombre d'actifs résidant constant, en facilitant la création et le développement des entreprises. En parallèle, il convient d'adapter et de faciliter l'accessibilité aux logements pour les travailleurs afin de favoriser leur maintien sur le territoire.

25. Orientation 25 : Faciliter le développement des filières existantes, la création d'entreprises et le développement de nouvelles formes d'économie

Favoriser le développement de l'agriculture (cf grande orientation 1), en préservant le foncier et les exploitations agricoles, en favorisant l'installation agricole, la diversification des activités et en prévoyant les espaces nécessaires à la transformation et à la commercialisation des produits chartrousins

Favoriser le développement de la filière bois en :

- Facilitant l'accès à la ressource forestière par la desserte et la réalisation de plateformes/places de dépôts de bois)
- Prévoyant les espaces nécessaires à la première et deuxième transformation, à leur commercialisation et leur mise en valeur
- Favorisant le recours au bois dans la construction
- Facilitant le développement des métiers artisanaux découlant de la filière bois, notamment les métiers de l'éco construction, en facilitant l'installation dans le tissu urbain diffus et en prévoyant les espaces nécessaires dans les zones d'activités économiques.

Faciliter la création d'entreprises, notamment, en autorisant la création d'activité économique dans le tissu urbain diffus et en développant l'équipement numérique du territoire

Permettre le développement de la production d'énergie renouvelable

Faciliter le développement de l'offre de services et de commerces afin de répondre aux besoins de la population actuelle et future et du développement touristique

S'appuyer sur les opportunités touristiques du territoire comme vecteur de développement de l'emploi, en captant mieux les touristes et leur propension à consommer/dépenser localement

Renforcer la synergie avec les territoires et agglomérations voisines : offrir la possibilité aux salariés habitant le territoire mais ayant un emploi sur les agglomérations voisines, de télé travailler, dans des espaces de travail partagés facilement accessibles et connectés

26. Orientation 26 : Conforter la capacité d'accueil d'entreprises et d'emplois dans les zones d'activités économiques

Afin de pouvoir développer les emplois (non agricoles et touristiques) sur le territoire à horizon 2035, la Communauté de communes doit prévoir du foncier à vocation économique supplémentaire dont :

- 2/3 en Zone d'activité Economique (industrie, logistique, construction, commerces de plus de 300m²) pour les établissements qui demandent beaucoup de foncier et sont source de nuisance. Ces espaces seront à trouver en priorité dans les zones d'activités existantes, et en continuité des espaces existants.
- 1/3 dans le tissu urbain pour les établissements compatibles avec l'habitat

27. Orientation 27 : Organiser et structurer les espaces d'activités économique

Assurer un développement cohérent s'appuyant sur les Zones d'activités économiques et les espaces économiques diffus.

Adapter le niveau de développement des zones d'activités à leur accessibilité et de leur niveau d'équipements.

Travailler sur le parcours résidentiel des entreprises en favorisant les possibilités de relocalisation/extension/déploiement des activités du territoire (pépinière/hôtel d'entreprise, village artisanal, offre foncière et immobilière), tant dans le tissu urbain qu'en zone d'activité

Veiller à un équipement des secteurs plaine et montagne en petites ZAE, afin d'y permettre le développement d'activités artisanales de proximité

Accompagner la requalification des espaces économiques sans usage

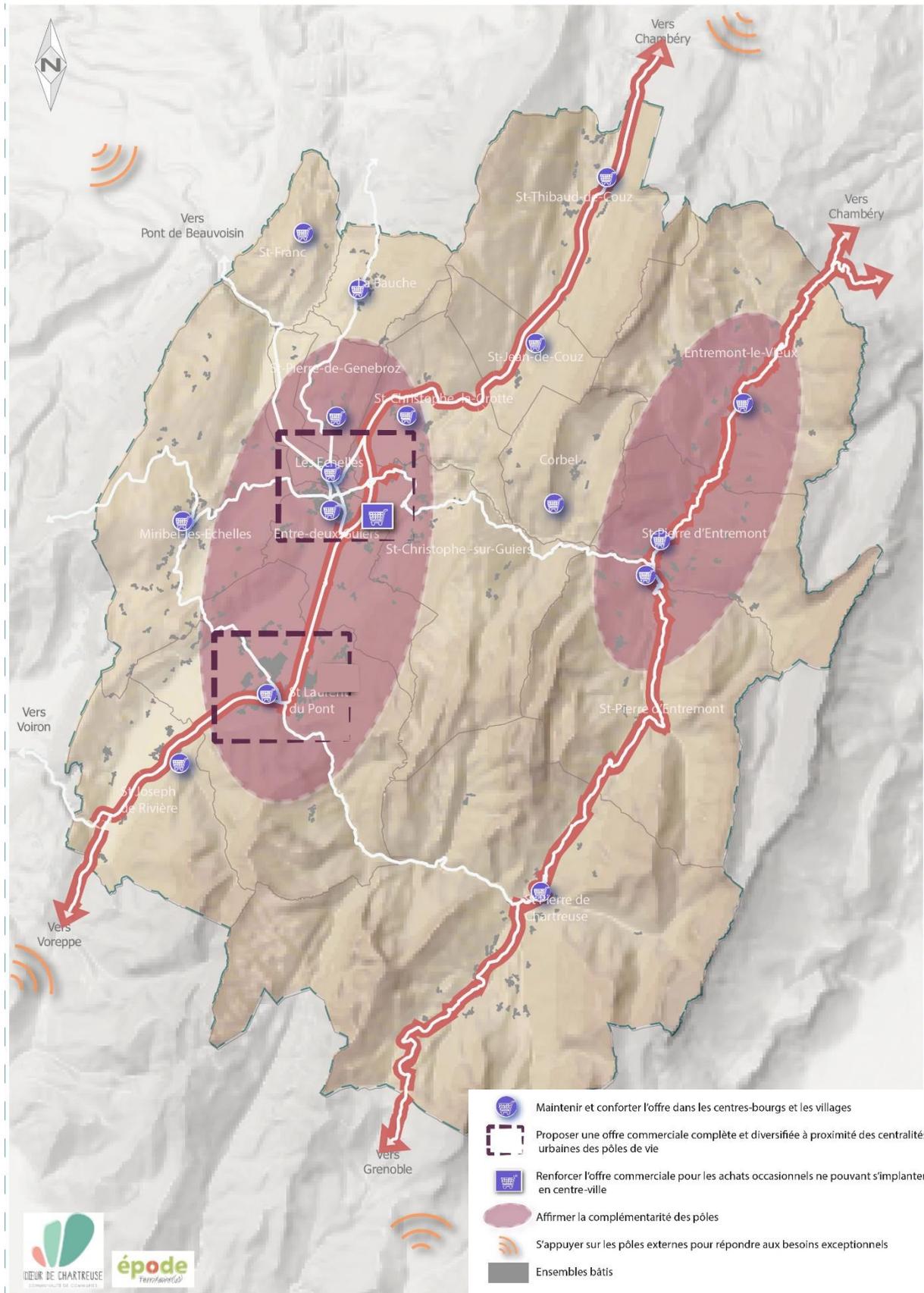
Améliorer l'offre qualitative des zones d'activités en portant notamment un soin particulier :

- A l'accessibilité par les modes doux, et co voiturage des zones d'activités principales (Grange Venin, Chartreuse Guiers, Le Maillet) et commerciales (Champ Perroud)
- A l'accès de ces zones au Très Haut Débit
- A l'insertion paysagère et la qualité environnementale des zones
- Aux espaces publics et équipements de service aux entreprises

28. Orientation 28 : Assurer la pérennité, l'équilibre et le développement de l'activité commerciale

Renforcer l'offre commerciale et économique du territoire de manière à limiter les déplacements sur certaines catégories d'achats (Achats réguliers et occasionnels) en lien avec l'armature urbaine :

- Encourager le développement commercial sur les pôles de vie principaux en :
 - Développant la construction et la réhabilitation de logements dans les centres bourgs et villages
 - Evitant la mutation résidentielle des locaux commerciaux : interdire sur les linéaires commerciaux stratégiques, le changement de destination des locaux commerciaux
 - Permettant le développement sur les centres bourgs, de nouvelles surfaces, assurant le rôle de « locomotive »
 - En autorisant l'installation d'activités commerciales de détail dans une seule zone d'activité, celle de Champ Perroud à Entre Deux Guiers et à la condition que ces activités, de par leur surface ne puissent pas s'implanter dans les centres villes.
 - Structurant des complémentarités entre les bourgs (St Laurent du Pont et les Echelles/Entre Deux Guiers, ainsi qu'entre St Pierre d'Entremont et Entremont le Vieux).
- Mailler l'offre commerciale du territoire (conforter l'offre de l'ensemble des centralités). Le commerce du quotidien s'implante préférentiellement dans toutes les centralités de rang 1 urbaines et villageoises
- Compléter l'offre de proximité en autorisant l'implantation des commerces liés à des achats occasionnels lourds dans la zone d'activité commerciale existante de Champ Perroud
- S'appuyer sur les agglomérations périphériques pour les autres besoins commerciaux



AXE 4 : DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DE CRÉATION DE RICHESSES TERRITORIALES TOURISTIQUES

Développer la capacité de création de richesses territoriales touristiques en s'appuyant sur les atouts paysagers et patrimoniaux de Chartreuse, en valorisant la diversité de son offre et en renforçant sa capacité à capter les flux de population.

Thème stratégie touristique

Orientation 29 : Mettre en place les conditions permettant à l'économie touristique de s'adapter aux défis du changement climatique et de la préservation des ressources

Orientation 30 : Favoriser une diversification et une thématisation de l'offre touristique, afin de renforcer les capacités ces capacités d'adaptation

Thème paysages et tourisme

Orientation 31 : Conforter l'attractivité des sites patrimoniaux par une mise en tourisme et en réseau

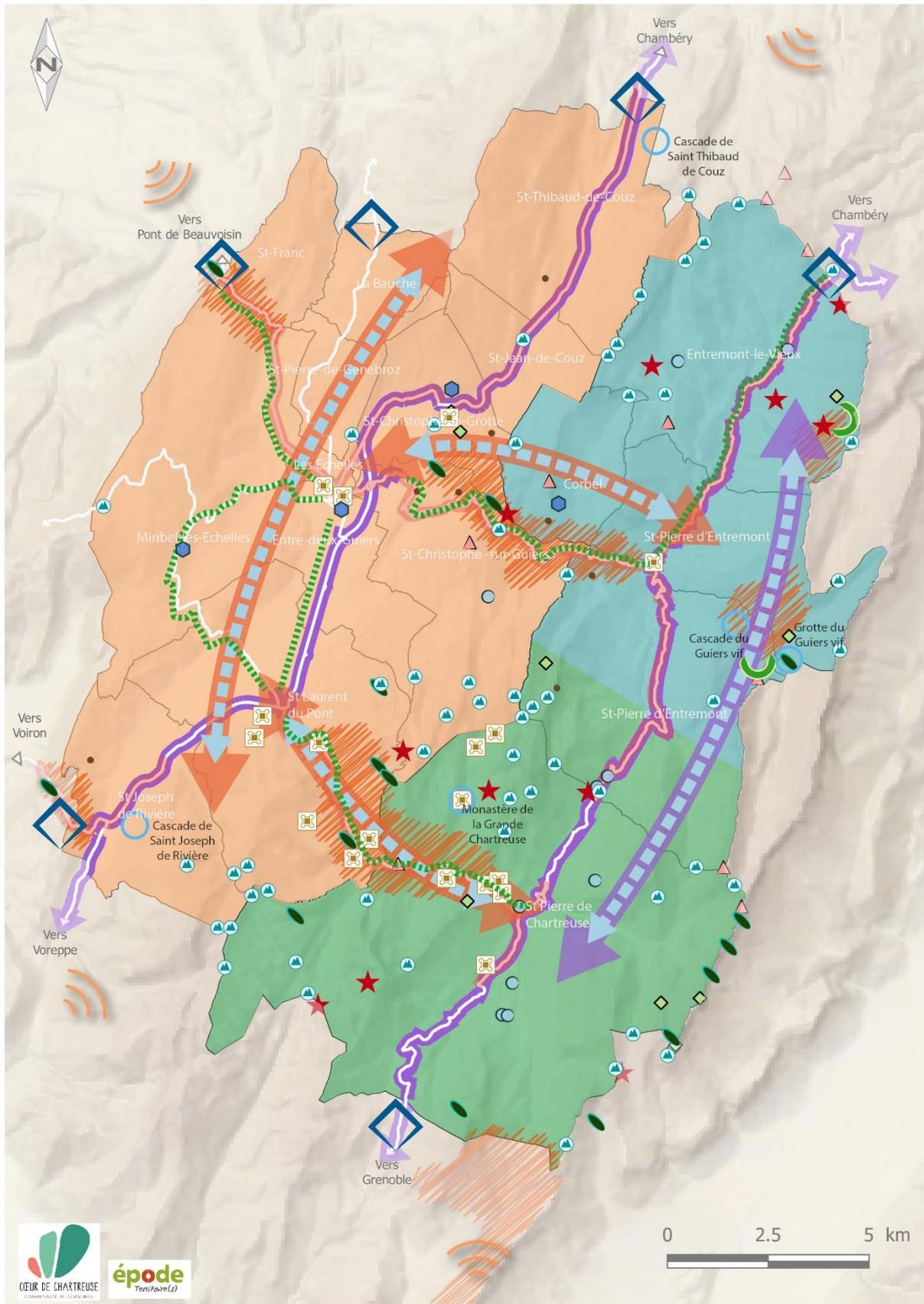
Orientation 32 : Valoriser et préserver les éléments remarquables du paysage, facteurs d'attractivité (cf. orientations 3,4, 5)

Orientation 33 : Mettre en place les conditions d'une fréquentation touristique durable sur les sites naturels et paysagers remarquables à forte fréquentation touristique

Orientation 34 : Développer et organiser la fréquentation touristique des zones d'accueil touristique, sites, bourgs, villages et hameaux touristiques

Thème hébergements touristiques

Orientation 35 : Avoir l'ambition d'atteindre la masse critique qualitative pour devenir une destination touristique de séjour et consolider l'attractivité actuelle



Valoriser les ressources territoriales



Unités paysagères et culturelles remarquables



Site naturel et paysager à forte fréquentation devant faire l'objet d'une gestion adaptée



Aménager les routes de caractère et maintenir des espaces de vue ouverte



Aménager les portes d'entrée du territoire



Site classé



Monument historique classé



Pierres et meules remarquables



Cirque



Col



Gorge



Grotte



Pic



Conforter le statut d'interface du territoire de Chartreuse



Axe de transport en commun à conforter



Maillage modes doux à conforter

S'orienter vers un tourisme 4 saisons et complémentaire



Secteurs de loisirs et nature diversifiés



Secteurs de montagne «slow tourisme»



Secteurs de montagne «active»



Zone d'accueil touristique



Villages touristiques



Diversification des activités



Complémentarité à affirmer

29. Orientation 29 : Mettre en place les conditions permettant à l'économie touristique de s'adapter aux défis du changement climatique et de la préservation des ressources

Accompagner la transition climatique vers une économie touristique hivernale moins tournée vers la neige

Faciliter la mise en valeur et la mise en lien de l'offre d'activité d'un tourisme doux, « slow tourisme », nature : identification des sites touristiques générateurs de flux, maillage mode doux, dispositions de préservation du paysage...

Encourager la mutation d'une économie touristique centrée sur l'excursion vers une économie touristique de séjour

30. Orientation 30 : Favoriser une diversification et une thématisation de l'offre touristique, afin de renforcer ses capacités d'adaptation

Accompagner la transition vers une économie touristique plus diversifiée, sur les 4 saisons :

- Permettre la diversification de l'offre d'activité sur les domaines nordiques et alpins, le développement d'équipements de bien être, et des espaces dédiés à l'initiation de pratiques douces
- Permettre les travaux d'aménagement et de rénovation sur les domaines skiables dans l'optique d'une transition vers un autre modèle touristique
- Développer la multi-saisonnalité des aménagements par la valorisation d'une offre de randonnée toute saison et la sécurisation d'un réseau spécifiquement hivernal autour des pôles de centralité
- Renforcer l'offre d'activité à l'intérieur (« indoor »), permettant l'accueil toutes saisons et toutes conditions climatiques

Favoriser le développement de l'offre touristique d'itinérance (cyclo tourisme, randonnée, circuits équestres, etc.)

Faciliter le développement des activités aquatiques : activités d'eaux vives, de pêche, bases de loisirs (La Diat, Plan d'eau des Buys, Rivières Alp, Rives de Guiers...)

Favoriser le développement des activités d'escalade, de vol libre, etc.

Renforcer la multifonctionnalité des équipements et des aménagements notamment par la mutualisation des aires de stationnement dédiées aux sites touristiques

31. Orientation 31 : Conforter l'attractivité des sites patrimoniaux par une mise en tourisme et en réseau

Préserver le patrimoine vernaculaire et les éléments de patrimoine bâti identitaire, afin de faciliter leur valorisation touristique

Organiser et promouvoir une mobilité douce et collaborative entre les sites patrimoniaux les plus fréquentés

32. Orientation 32 : Valoriser et préserver les éléments remarquables du paysage, facteurs d'attractivité (cf. orientations 3,4, 5)

Préserver la typicité des domaines skiables intégrés et cohérents avec leur environnement de pleine nature (La Ruchère, Le Désert, Saint Hugues...)

Encadrer le développement ou la requalification des équipements et des aménagements liés à l'économie hivernale (alpin et nordique)

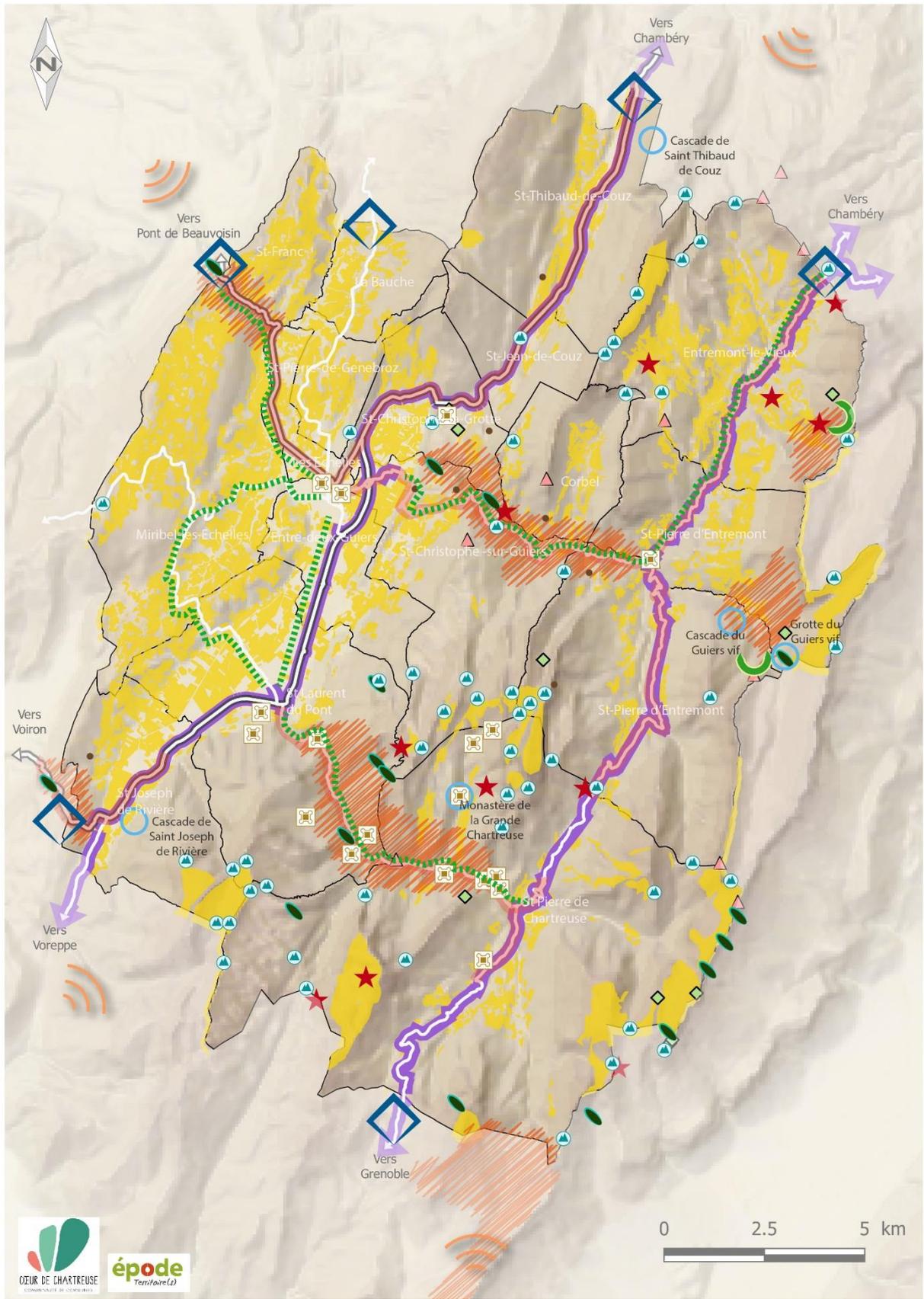
Maîtriser l'impact visuel des équipements touristiques toutes saisons

Innover sur le plan des équipements et des aménagements de valorisation paysagère

Accompagner la réalisation d'aires d'activités de pleine nature sous le prisme de la valorisation paysagère des sites

Sur les secteurs de plaine et de coteau, veiller au maintien des cordons boisés structurants lors des aménagements aux bords des cours d'eau

Mettre en scène les cols, gorges et sommets du Cœur de Chartreuse, en identifiant sur les itinéraires touristiques, les points de vue remarquables et en permettant l'aménagement de belvédères



-  Unités paysagères et culturelles remarquables
-  Site naturel et paysager à forte fréquentation devant faire l'objet d'une gestion adaptée
-  Aménager les routes de caractère et maintenir des espaces de vue ouverte
-  Aménager les portes d'entrée du territoire
-  Site classé
-  Monument historique classé
-  Pierres et meules remarquables
-  Valoriser le patrimoine rural
-  Cirque
-  Col
-  Gorge
-  Grotte
-  Pic
-  Conforter le statut d'interface du territoire de Chartreuse
-  Axe de transport en commun à conforter
-  Maillage modes doux à conforter

33. Orientation 33 : Mettre en place les conditions d'une fréquentation touristique durable sur les sites naturels et paysagers remarquables à forte fréquentation touristique

Mise en place d'équipements (parkings, péages) destinés à réguler et organiser la fréquentation touristique

Encadrer le développement ou la requalification des équipements et des aménagements liés à l'économie hivernale (alpin et nordique)

34. Orientation 34 : Développer et organiser la fréquentation touristique des zones d'accueil touristique, sites bourgs, villages, et hameaux touristiques

Garantir la bonne insertion paysagère des nouvelles constructions et aménagements

Faciliter la réhabilitation de l'immobilier de loisirs

Permettre le développement d'outils de mise en valeur et de protection du patrimoine historique remarquable sur les centres anciens

Permettre la mise en place d'équipements publics adaptés pour l'accueil touristique sur ces sites : stationnement paysager, liaison inter pôles par la mobilité douce, cheminement piéton, trames vertes

35. Orientation 35 : Consolider l'attractivité du territoire pour devenir une destination touristique de séjour

Consolider l'attractivité « séjour » par la création et/ou la requalification de lits touristiques

Développer l'hôtellerie de plein air permettant d'atteindre rapidement les objectifs visés tout en étant en adéquation avec la forte évolution de la demande touristique

Permettre le développement d'une offre d'hébergement diffuse et variée, en adéquation avec l'image « slow tourisme » / tourisme nature, par le changement de destination, la réhabilitation ou la construction neuve en :

Facilitant les projets de réhabilitation ayant un potentiel marchand (granges,...)

Priorisant les typologies en adéquation avec le positionnement touristique (gîtes de groupes, chambres d'hôtes, hébergements typiques comme les gîtes grenier)

Favoriser la requalification des centres de vacances pouvant faire l'objet d'un projet de repositionnement, en rendant possible la diversification des activités de ces sites

Intégrer les résidences secondaires dans le dimensionnement de l'urbanisation, véritable levier touristique du territoire

Inciter les porteurs de projets à développer des hébergements typiques ou insolites favorisant l'attractivité

Développement d'hébergements adaptés aux activités de randonnée, cyclisme, équestres et pêche

Développement de l'hébergement hôtelier pour clientèle d'affaire

Développer un réseau d'hébergements marchands en lien avec l'offre d'itinérance

Accompagner les projets touristiques par la définition d'Unités Touristiques Nouvelles locales

